



STOP GAZETTE

N° 25 du 7 Janvier 2023

L'édito

Au nom du Conseil Municipal et des agents communaux, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En 2023 nous entamerons la 2ème partie de notre mandat. Nous continuerons à vous accompagner sur les problématiques du quotidien mais aussi à développer notre commune pour que Bourgogne Fresne soit un village qui rassemble l'ensemble de sa population dans un environnement dynamique toujours plus agréable à vivre pour tous. Nous vous attendons nombreux pour les premiers vœux du mandat.

Nicolas Habare
votre Maire

Demande de subventions 2023

Les demandes de subventions sont ouvertes.

Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat de Mairie dès maintenant et remis au plus tard **le samedi 25 Février 2023**.

Attention, le CERFA n'est plus accepté.

La Gazette : Pourquoi passer du papier au numérique ?

Chaque entreprise doit faire face à des défis particuliers. Mais il y a une tendance à laquelle aucune ne peut échapper : la transformation numérique.

La Mairie de Bourgogne-Fresne n'est donc pas épargnée.

Pourquoi donc abandonner la version papier de notre Gazette :

- Le volume des informations :

Les informations sont une ressource vitale, et il y en a plus que jamais. Les informations doivent être traitées rapidement et en toute sécurité et le papier n'est pas le support idéal pour le faire. On risque de se les faire voler, de les perdre etc.

- L'efficacité :

Les processus basés sur le papier sont par nature lents, fastidieux et source d'erreurs, tandis que les processus numériques sont rapides, réactifs et précis.

- Les économies :

L'élimination du papier est presque toujours synonyme d'économies, que ce soit au niveau des consommables, de la gestion des imprimantes, de la consommation d'énergie, de la productivité ou des coûts d'archivage.

Alors le Conseil Municipal et la Commission Communication sont heureux de vous présenter la 1ère version numérique de notre Gazette mensuelle.

Elle est accessible sur le site Internet de la commune : www.bourgogne-fresne.fr

Elle sera diffusée également sur nos réseaux sociaux : Mairie de Bourgogne-Fresne sur Facebook et Instagram.

L'étoile des jeunes

organise un concours de belote le samedi 28 janvier 2023 à 20h00 à la salle de la Buissonnière.

Inscriptions et renseignements

Isabelle KARIGER : 06 70 74 64 57

Béatrice POULET : 09 51 08 74 97

Mail : belote.bourgognefresne@gmail.com



Les membres du comité des fêtes ... un grand bravo !

Le Noël magique du Comité des fêtes

Après sa tournée dans les rues du village et sa distribution de bonbons à bord de son magnifique traîneau, le Père Noël a accueilli petits et grands pour un goûter suivi d'un spectacle. La Reine des neiges a fait son apparition et tous ont repris en chœur sa chanson pour le plus grand bonheur des enfants.



Le Père Noël était de sortie OH OH OH !



Le spectacle



Le jury du Comité des fêtes sera ravi de vous retrouver lors des résultats :

**LE SAMEDI 7 JANVIER À 11h
À LA MAIRIE DE BOURGOGNE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU COMITÉ DES FÊTES**

- Une date à retenir : l'assemblée générale du Comité des Fêtes se déroulera **le samedi 18 février à 19h**
- à la mairie de Bourgogne

Happy New Year

L'ensemble des membres du Conseil Municipal vous souhaite une bonne année !



**La cérémonie des vœux se déroulera
Lundi 9 janvier à 19h30 au gymnase de Bourgogne**

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / mairie@bourgogne-fresne.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie_de_bourgogne_fresne

Bulletin mensuel d'informations

Editeur : Mairie Bourgogne-Fresne

Directeur de la publication : Nicolas Habare

Tirage par nos soins : 690 exemplaires

Numéro ISSN en cours

www.bourgogne-fresne.fr

Ne pas jeter sur la voie publique/ IPNS